

## Team Laurentus Auto-Sport

# 9<sup>ème</sup> Course de Tondeuses

## 1<sup>er</sup> SLALOM POURSUITE

**SAINT LAURENT MÉDOC**

**01 Juillet 2017**

## **REGLEMENT PARTICULIER**

ÉDITÉ le 13 mai 2017

### Article 1 : **ORGANISATION**

(L'organisation se réserve le droit de modifier, à tout moment, certains points du présent règlement.)

Organisateur technique	TEAM LAURENTUS AUTOSPORT
Directeur de course : Coordination Générale	Jean Michel COURJEAU Philippe DANIEL JP RAYMOND
Directeur technique Contrôleurs technique	TEAM LAURENTUS AUTOSPORT Claude PINA Henry SOUSOTTE
Responsable Piste-Assistance-Ravitaillement	Serge QUIFILLE
Juge de Faits	
Responsables Administratif	Pierrette & Audrey PINA- Annie FOURCADE
Responsable Relation pilotes	Alain Millet – Francis Hostein- J.F. FOURCADE
Responsable Classement	Monique BOUGEOIS
Responsable Remise des prix	Bénédicte LACROIX
Responsable Pré-grille	Francis FLANDE
Responsable Secours	Equipe Help
Equipe Médicale et Ambulances Ostéopathe	Help Saint Laurent Laetitia DARTHUY
e-mail : <a href="mailto:raymond.jp@laposte.net">raymond.jp@laposte.net</a>	Site : <a href="http://coursedetondeuse.free.fr">coursedetondeuse.free.fr</a>

**Date : 01 Juillet 2017**

# Règlement SLALOM–POURSUITE de Saint Laurent – 4 Pages

**Horaires :** Contrôles techniques et administratifs le Samedi de 9H. À 12H.00 ou sur R-V.

ESSAIS LIBRES: \*Samedi de 14h à 15h

Course à partir de 15 h. (\*Horaires à Confirmer)

**Lieu:** Bernos (*Accès par RD-1215, ou rte St. Laurent-Carcans*) **33 St LAURENT MEDOC**

## Engagements au SLALOM.

Engagement : **1 Engagement par pilote.** TARIF: 15€ + l'assurance individuelle, *si elle n'a pas déjà été souscrite pour le Grand Prix.*

**La numérotation se faisant par dossards sur le pilote, la même machine pourra être utilisée par plusieurs conducteurs.**

Les formulaires d'engagement seront en ligne au 20 Mai.

Epreuve limitée à 60 engagés

L'engagement ne sera remboursé qu'à 50% en cas de refus aux contrôles techniques. (*Cout de l'Assurances*)

Les numéros de courses seront attribués en fonction de la date d'engagement.

## Coueurs admis.

Course ouverte aux personnes majeures ainsi qu'aux Juniors de plus de 15 ans (en cas de doute l'organisation se réserve le droit de demander la présentation d'une pièce d'identité). Pour les juniors, l'autorisation parentale ainsi que la présence d'un parent ou tuteur légal, pendant la manifestation, sont obligatoires.

## DEFINITION.

Le circuit est d'une longueur de 500 m. environ et d'une largeur minimale de 4 m

**Slalom:** Épreuve de maniabilité chronométrée, sur un tour de circuit comportant plusieurs chicanes pour réduire la vitesse et optimiser le pilotage.

Les chicanes sont matérialisées par des quilles dont le non respect entraîne une pénalité **de 5 secondes** par quille renversée ou déplacée.

**En Slalom-Poursuite,** chaque concurrent s'élanche successivement (*Pour 1 tour*) de la même ligne de départ avec un espacement de 15 à 30 secondes (*Laissé à l'appréciation du directeur de course.*)

**Le nombre de manches sera fonction du nombre d'engagés.**

**CHICANES :** 1 Chicane est constituée de 3 barres (*Quilles Pneus ETC*) avec une quille pénalisante à l'extrémité.

## \*CLASSEMENTS.

### Classement électronique par cellules

#### **1 AFFICHAGE des Temps après chaque Manche.**

*(A l'issue de toutes les manches, seul le meilleur Chrono sera retenu.)*

1 Classement général

1 classement par catégories

1 Classement Féminin.

## PENALITES :

Par quille renversée ou déplacée : 5'

Chicane manquée ou traversée tout droit : Exclusion de la manche.

Tout concurrent gêné par un autre concurrent sera autorisé à reprendre le départ.

## MACHINES : Voir le règlement technique

**STANDS :** 1 Stand de 3m de façade et 6m. de profond par ÉQUIPE de 1 à 4 machines

**Seules les personnes badgées auront accès aux stands sous peine de pénalité.**

*(Pilotes & 2 mécaniciens par machine)*

Les ravitaillements et la mécanique devront s'effectuer dans l'emplacement réservé à cet effet, moteur coupé et sur une bâche plastique apportée par chaque équipage (environ 4M<sup>2</sup> par machine).

Le ravitaillement sous pression ou par derrick à hauteur est interdit.

# Règlement SLALOM-POURSUITE de Saint Laurent – 4 Pages

La présence d'un extincteur 4 Kg mini adapté aux feux d'hydrocarbure, par Stand est obligatoire.

**Pilotes.** Juniors plus de 15 ans avec autorisation parentale et accompagné, ou personnes majeures Casque intégral homologué pour la route ou le tout terrain, lunettes ou visière, combinaison de travail ou tenue de moto tout terrain ou route, **gants, chaussures montantes ou bottes, obligatoires.**

Vêtements flottants interdits. Équipement et protections de Moto-Cross conseillés.

**(Tenue à présenter au contrôle technique)**

**On ne fume pas dans les stands, ni dans le parc d'assistance**

**Parc assistance.**

1 seul véhicule d'assistance par équipe dans le parc, Les véhicules persos seront stationnés, sur un parking proche du parc.

**Réclamations Techniques.**

Elles sont à adresser par écrit au directeur de course dans un délai de ¼ d'heure suivant l'arrivée de la course et accompagnées d'un chèque de 30 euros (qui sera restitué si le bien fondée de la réclamation est reconnu).

## Déroulement de l'Epreuve

**Article A:** Ordres de départs : Par Numéros.

**Article B : Départ**

Départ arrêté au drapeau tricolore. Ou aux feux.

En cas de panne les machines seront ramenées au stand par les quads de l'organisation.

**Article C : : Signalisation.**

Drapeau national : début de l'épreuve.

Drapeau à damier : fin de l'épreuve.

Drapeau rouge : arrêt absolu.

Drapeau bleu : se laisser dépasser.

Drapeau jaune : Ralentir être prêt à s'arrêter (*obstacle sur la piste*) interdiction de doubler.

Drapeau blanc : Secours sur la piste passage au ralenti interdiction de doubler.

Drapeau noir : conduite dangereuse changez de comportement (2 noirs exclusion).

Avant bras croisés du directeur de course : arrêt du moteur.

**Article E:** La circulation à contre sens quelque en soit la raison est totalement interdite et disqualificative.

Il est formellement interdit d'empêcher un concurrent de vous dépasser.

Lorsqu'un **drapeau bleu** vous est adressé vous devez laisser passer.

Il est formellement interdit de pousser ou de toucher les autres concurrents sous peine de sanctions.

**Article F: Sécurité et Assurances.**

**L'aire de course et la zone des stands sont formellement interdites à toute personne non badgée. Le parc d'assistance est interdit au public.**

Une ambulance un médecin et du personnel de secours seront présents pendant toute la course (*et les essais*).

Une assurance R.C à été souscrite par l'organisateur ainsi qu'une assurance personnelle nominative pour les pilotes. (*Comprise dans le prix de l'engagement.*)

**Article G: Infractions.**

1ère Infraction au règlement: pénalité.

2ème Infraction: exclusion.

## Règlement SLALOM-POURSUITE de Saint Laurent – 4 Pages

**Shunt du coupe circuit: exclusion.**

***Des contrôles surprise de fonctionnement du coupe-circuit seront pratiqués à tous moment de la course.***

L'Organisation se réserve le droit d'exclure toute machine ou concurrent ne respectant pas le règlement. L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement afin d'y apporter toutes les modifications qu'elle jugera utile, avant ou pendant la course.

### **Le pilote est responsable de ses accompagnants,**

Il est également responsable de ses déchets (1 sac poubelle vous sera remis au moment de l'engagement). Les pilotes devront respecter tout les membres de l'organisation et se référer à leurs décisions. Et une dernière fois, comme dans tous les sports mécaniques:

**On ne fume pas dans le parc coureur.**

**ATTENTION:** Des contrôles anti-drogue et d'alcoolémie peuvent être pratiqués à tout moment par les autorités sur les pilotes et les organisateurs.

***Cette course, qui reste un spectacle pour le public, et un amusement pour les pilotes, n'est soumise à aucun classement officiel, en conséquence, il vous est demandé comme dans tous les sports mécaniques du respect et du fair-play.***

**Pendant les 2 jours, BUVETTES-RESTAURATION sur place**

**Dépôt de pain sur place (Sur commande à la caisse)**

**HUITRES**

**REPAS DANSANT LE SAMEDI SOIR**

**On peut camper sur place (Avec l'accord de l'organisation)**